



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 11 novembre 2016, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Richard THIERY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe GAMBA, 1^{er} Adjoint, Monsieur Michaël HUMBERT 2^{ème} Adjoint, Madame Brigitte FILLOT, Messieurs George BERTIN et Jean-Pierre ISNARD.

Représentés : Mme Sylvie ROSPERT

La séance est ouverte à 18h30, Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et signale que Mme Sylvie ROSPERT a donné pouvoir à Monsieur Georges BERTIN et que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire propose aux membres présents de signer le procès-verbal de la réunion du 25 aout 2016, puisqu'aucune observation ne lui est parvenue lors de sa dernière transmission.

-----**-----

Renouvellement du contrat de l'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux communaux (délibération N° 21).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adjoint Administratif chargé de l'entretien des locaux de la mairie depuis trois mois, souhaite poursuivre ses fonctions au sein de la mairie et propose au conseil municipal de renouveler le contrat dans les mêmes conditions que le précédent et de poursuivre son renouvellement par simple avenant au contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

RENOUVELLE le contrat de Madame Ariane LESPAGNOL pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} novembre 2016 au 31 janvier 2017.

DIT que le contrat sera automatiquement renouvelé par tacite reconduction.

DIT que cet agent sera rémunéré en fonction des heures effectuées, suivant la nécessité du service, au taux horaire brut de 12 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de travail et tous les avenants qui suivront.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

CDD – recrutement d'un adjoint administratif 2^{ème} classe contractuel pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie (délibération N° 22).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Contrat Unique d'Insertion sur le poste d'adjoint administratif, arrive à échéance le 30 novembre 2016 et qu'il y aurait lieu dès maintenant de prévoir pour le bon fonctionnement des services, un emploi sur un contrat à durée déterminée (secrétaire de mairie d'une commune de moins de 1000 habitants – contrat établi en application des dispositions de l'article 3-3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), pour une période de 3 ans maximum à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable 1 fois, dans la limite d'une durée de six ans.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°1-2013 en date du 22 janvier 2013 créant un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe pour effectuer le travail correspondant au poste de secrétaire de mairie à temps complet.

Considérant que Monsieur Hervé FAYN, a exercé parfaitement les fonctions d'adjoint administratif depuis 2014, le Maire propose de retenir cet agent pour le poste ci-dessus exposé et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de recruter, (après délai de vacance) à compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur Hervé FAYN, en qualité d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie (commune de moins de 1000 habitants – contrat établi en application des dispositions de l'article 3-3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), en contrat à durée déterminée pour une période de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée de six ans. A l'issue des six ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

DIT que cet agent effectuera un travail d'une durée hebdomadaire de 30 heures, son salaire sera calculé sur la base de l'indice brut 535 indice majoré 456.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

Location gérance de l'Auberge communale de Courmes. Départ des aubergistes (délibération N° 23).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du départ de Madame Meigge AURAY, gérante de l'Auberge Communale de Courmes et entrée dans les lieux le 1^{er} juin 2009. Madame AURAY ayant notifié par courrier du 9 Août 2016 son intention de quitter la commune de Courmes et donc de cesser ses fonctions de gérante à compter du 30 novembre 2016. L'Auberge sera libre à compter du 1^{er} décembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle que Madame AURAY a versé lors de son installation, en juin 2009, une caution d'un montant de 4 500,00 € qui lui sera restituée sous réserve de l'état des lieux qui sera dressé par Madame Anne POLVERELLI, Huissier de Justice à Châteauneuf de Grasse.

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications du Maire, et après avoir délibéré,

Prend acte du départ de la gérante de l'auberge communale au 30 novembre 2016,

Charge Monsieur le Maire de faire effectuer l'état des lieux par huissier de justice, de vérifier que Madame AURAY aura justifié avoir rempli toutes les obligations lui incombant avant son départ, de vérifier que toutes les sommes dues par la gérante soit acquittées, et enfin, charge Monsieur le Maire, de restituer ou de retenir conformément aux clauses du contrat de location gérance, la caution d'un montant de 4 500,00 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

Réfection d'un mur chemin de Gréolières sur le hameau de Saint Barnabé - Dotation cantonale 2016 (délibération N° 24).

Monsieur le Maire dit que le mur situé sur le chemin de Gréolières au hameau de Saint-Barnabé déjà réparé en 2011, s'est de nouveau écroulé lors des dernières intempéries et propose de le reconstruire cette fois en pierres hourdées de ciment.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 13 404,80 € HT, rappelle que cette opération peut bénéficier d'un reliquat de 5 678,00 € restant sur la dotation cantonale 2016 (de 31180 €) sachant que lors de la séance du 25 Août 2016, le conseil municipal avait proposé deux opérations : L'installation d'un dégrilleur automatique pour la STEP et la réfection du chemin des Cabanes.

Réfection du mur	13 404,80 € HT
Subvention cantonale 2016	<u>5 678,80 €</u>
Part communale	7 726,80 €

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité des voix,

ADOpte le projet de reconstruction du mur en pierres hourdées de ciment pour le prix indiqué,
SOLLICITE l'aide financière du Département dans le cadre de la dotation cantonale 2016,
AUTORISE Monsieur le maire à mener à bien ce projet et signer tous les documents s'y afférents.

PRECISE que la part communale sera assurée sur les fonds libres de la commune, les crédits seront à voter lors du prochain budget supplémentaire 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

Etat des restes à réaliser budget général - Exercice 2016 à reporter sur exercice 2017 (délibération N° 25).

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal, la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévu sur l'exercice 2016 sans attendre le vote du budget du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2017.

Imputation	Opération	Intitulé	Somme à reporter en 2017
2158	16007	Réfection mur pierres St Barnabé	16 085,76 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopte l'état des restes à réaliser tel figurant dans le tableau,

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état avant le vote du budget général 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

AP PREFECTURE		
006-210600490-20161124-BC_DM1-BF	Code INSEE: 44030	Code Commune: 44030
Res. 00030	Code INSEE:	Budget Communal
		DM 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	7
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	/
VOIES : Contre	0 Pour 7
Date de convocation	14/11/2016

L'an deux mille seize, le 24 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Richard THIERY, Maire.

Objet : Membres présents : Messieurs Philippe GAMBIA 1er Adjoint, Michaël HUMBERT 2ème Adjoint, Georges BERTIN Jean-Pierre IGNARD, Madame Brigitte FRIOT
 Absent excusé :
 Absent représenté : Sylvie ROSPIERT a donné pouvoir à Monsieur Georges BERTIN
 Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2ème Adjoint

Monsieur le Maire dit que les crédits inscrits au budget principal au chapitre 014 article 73925 sont insuffisants, et qu'il y aurait lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 73925 : Réversibilité sur impôts et taxes		385,00 €
TOTAL D 014 : Abattements de produits		385,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Forêt	385,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Forêt	385,00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par Monsieur Richard THIERY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 25/11/2016 et de la publication le 25/11/2016.

A Courmes, le 24/11/2016.

ont signé les membres présents
 pour être conforme
 Le Maire

AR PREFECTURE		
06-210600490-20161124-BC_DM2-BF Rec. 06/11/2016	COMMUNE DE COURMES	DM 2016
Code INSEE:	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice : 7
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 VOTES : Contre 0 Pour 7
 Date de convocation : 14/11/2016

L'an deux mille seize, le 24 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Richard THIERY, Maire

Objet : Membres présents : Messieurs Philippe GANBA 1er Adjoint, Michaël HUMBERT 2ème Adjoint, Georges BERTIN, Jean-Pierre IGNARD, Madame Brigitte FILLOT
 Absent excusé :
 Absent représenté : Sylvie ROSPIERRE a donné pouvoir à Monsieur Georges BERTIN
 Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2ème Adjoint

Monsieur le Maire dit qu'il y aura lieu de prévoir les crédits pour réparer le mur de pierres qui s'est écroulé sur le hameau de Saint Barnabé, il propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Déplacements sur crédits ouverts	Augmentations sur crédits ouverts
D 2111-15002 : ACQUISITION TERRAIN N°1	16 085,76 €	
D 2158-16007 : REFECTION MUR PIERRES ST BARNABE		16 085,76 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 085,76 €	16 085,76 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Richard THIERY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2016 et de la publication le 29/11/2016

A Courmes, le 24/11/2016.

ont signé les membres présents
 pour extrait conforme
 Le Maire
 le 1^{er} Adjoint, par délégation.

016-20160309-20161124-DM3_2016_BC-BF	COMMUNE DE COURMES	DM 2016
Reçu le 12/12/2016	Budget Communal	
Code INSEE		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	7
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	7
VOTES : Contre	0
Pour	7
Date de convocation :	14/11/2016

L'an 2016, le 24/11/2016, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Richard THIERY, Maire.

Objet : Membres présents : Messieurs Philippe GAMBA 1er Adjoint, Michaël HUMBERT 2ème Adjoint, Georges BERTIN, Jean-Pierre ISNARD, Madame Brigitta FILLOT.
 Absent excusé :
 Absent représenté : Sylvie ROSPERT a donné pouvoir à Monsieur Georges BERTIN
 Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2ème Adjoint

Monsieur le Maire dit que les crédits inscrits au budget principal au chapitre 011 articles 041 - 0413 et 0450 sont insuffisants, et qu'il y aura lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 011 : Personnel titulaire		334,57 €
D 011 : Personnel non titulaire		3 232,43 €
D 0450 : Charges sécu et prévoyance		2 231,19 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		5 809,19 €
D 022 : Dépenses imprévues Funct	5 809,19 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Funct	5 809,19 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par M. Richard THIERY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/11/2016 et de la publication le 24/11/2016

A COURMES, le 24/11/2016

ont signé les membres présents
 pour extrait conforme
 Le Maire

le 1^{er} Adjoint, par délégation

AR. PREFECTURE		
006-210600490-20161124-BEA_2016_DM2-BF	COMMUNE DE COURMES	DM 2016
Reg. 0001/001 1/2016	Service Eau & Assainissement	
Code INSEE		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice .	7
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	7
VOTES . Contre 0 Pour 7	
Date de convocation .	14/11/2016

L'an deux mille seize, le 24 novembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Richard THIERY Maire.

Objet : Membres présents : Messieurs Philippe GAMBIA 1er Adjoint, Michaël HUMBERT 2ème Adjoint, Georges BERTIN Jean-Pierre IGNARD, Madame, Brigitte FILLOT
 Absent excuse :
 Absent représenté : Madame Sylvie ROSPERT a donné pouvoir à Monsieur Georges BERTIN
 Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 1 2ème Adjoint

Monsieur le Maire dit que les crédits aux articles en dépenses de fonctionnement 622 et 658 suivants sont suffisants, dit qu'il y a lieu de voter les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6155 : Sur biens mobiliers	1 388,00 €	
D 6155 : Sur biens immobiliers	1 300,00 €	
D 622 : Rem. d'intermédiaires et honor.		1 388,00 €
TOTAL D 611 : Charges à caractère général	2 688,00 €	1 388,00 €
D 658 : Charges directes de gestion co.		1 300,00 €
TOTAL D 64 : Autres charges gestion courante		1 300,00 €

Signatures :

Certifié exécutoire par Richard THIERY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/11/2016 et de la publication le 25/11/2016

A Courmes, le 24/11/2016

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

AR PREFECTURE		COMMUNE DE COURMES	DM 2016
006-210600490-20161124-EEA_2016_DM3-BF	Res. 0000001/2016		
Code INSEE	Service Eau & Assainissement		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Nombre de membres en exercice	7
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	7
VOTES : Contre	0
Pour	7
Date de convocation	14/11/2016

L'an deux mille seize, le 24 novembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Richard THIERY, Maire

Objet : Membres présents : Messieurs Philippe GAMBA 1er Adjoint, Michaël HUBERT 2ème Adjoint, Georges BERTIN, Jean-Pierre ISNARD, Madame Brigitte FILLOT.
 Absent excusé :
 Absent représenté : Madame Sylvie ROBERT a donné pouvoir à Monsieur Georges BERTIN
 Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUBERT 2ème Adjoint

Monsieur le Maire dit que les écritures concernant l'intégration de l'article 238 SIVOM construction de la STEP au village ont été passées, dit qu'il y aurait lieu d'inscrire au budget les dépenses et les recettes en section d'investissement chapitre 041 comme suit :

Désignation	Débitation sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158 : INTEGRATION DU 238 SIVOM STEP		389 049,21 €
TOTAL B 041 : Opérations patrimoniales		389 049,21 €
R 131 : Subventions d'équipement		245 251,90 €
R 238 : Aides et avances remboursables		143 797,31 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		389 049,21 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Richard THIERY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/11/2016 et de la publication le 25/11/2016.

A Courmes, le 24/11/2016.

ont signé les membres présents
 pour extrait conforme
 Le Maire

Affaires diverses :

Point sur la « Full Démat » (Dématérialisation comptable):

M. le Maire rappelle qu'à partir du 1er janvier 2017 les collectivités devront accepter les factures dématérialisées des fournisseurs et fait un bilan des actions en cours avec notre prestataire, le SICTIAM, chargé de la mise en place de la « full démat » au sein de notre collectivité.

Il rappelle que nous avons reçu une subvention pour l'achat d'un photocopieur numérique au titre de la réserve parlementaire de M.le sénateur Marc DAUNIS.

L'achat de ce photocopieur numérique ainsi que la commande d'un certificat numérique et la mise en place du logiciel de paraphage électronique seront réalisés courant décembre.

La commune sera donc prête dans les délais.

Adduction d'eau à St Barnabé: Evaluation des incidences Natura 2000.

M. le Maire informe qu'une évaluation des incidences du projet été réalisée avec M. JOYEUX de l'ONF avec en conclusion que « Le projet ne porte pas atteinte au objectifs de conservation du site Natura 2000 ».

Rénovation des fenêtres de la Mairie et des appartements communaux.

M. le Maire informe que la commune n'a pas pu bénéficier de la subvention de l'Etat, qui avait été sollicitée au titre de l'année 2016, l'enveloppe budgétaire globale étant insuffisante pour satisfaire toutes les demandes des communes.La demande sera réexaminée lors de la prochaine commission d'attribution qui aura lieu en 2017.

Aménagement et embellissement de la rue du Commandant Euziere.

Une réunion publique d'information aura lieu le samedi 10 décembre 2016 en salle polyvalente durant laquelle M. Georges BERTIN, conseiller municipal,présentera le projet d'aménagement envisagé, afin de recueillir les observations des habitants.

ONF : Application du régime forestier à la forêt communale de Courmes.

L'ONF effectue une révision de l'assiette parcellaire communale relevant du régime forestier, les documents datant de 1845.

Il est proposé au conseil municipal d'étudier l'ajout des parcelles D237 et D236 situées sur la hauteur « le défends ».

Après en avoir débattu le conseil municipal décide de ne pas intégrer ces parcelles.

Cimetière : Projet d'aménagement :

M. Philippe GAMBA 1^{er} adjoint, présente une proposition d'aménagement du cimetière comportant un espace columbarium.

M. le Maire remercie Monsieur GAMBA pour son investissement dans ce dossier, et précise que si une modification du cimetière devait être envisagée il sera nécessaire au préalable de prendre contact avec les familles concernées, ce sujet étant hautement affectif.

Sécurisation du parking à l'entrée du village

M. le Maire informe de la nécessité d'améliorer l'éclairage public du parking. Une demande en ce sens sera faite au SDEG.

Tourisme – Notification de mandat de gestion CASA

M. le Maire donne lecture de la délibération prise par le conseil communautaire lors de la séance du 24 octobre 2016, où il a été décidé d'approuver le principe de gestion provisoire donné par la CASA à ses communes membres concernées pour l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an renouvelable.

Rapport sur la qualité comptable des comptes locaux

M. le Maire donne lecture de l'indicateur de la qualité comptable des comptes locaux de l'année 2015 de la direction générale des finances publiques, reproduit ci-après.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DES ALPES-MARITIMES
15 BIS RUE DELILLE
06073 NICE CEDEX 1
TÉLÉPHONE 0492176000

Nice, le 24 OCT. 2016

L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes
à
Monsieur Richard THIERY
Maire de COURMES

AFFAIRE SUIVIE PAR : FRANÇOISE ADAM
francoise.adam1@dgifp.finances.gouv.fr
04.92.17.62.86

Monsieur le Maire,

La Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes est engagée dans une démarche visant à renforcer la qualité comptable des comptes locaux.

Celle-ci ne peut, cependant, pas aboutir sans un partenariat étroit avec l'ordonnateur.

Aussi, j'ai tenu à vous remercier personnellement du résultat de l'indicateur de la qualité comptable des comptes locaux (IQCL), pour l'exercice 2015, de la commune dont vous êtes le maire.

Le score de l'indicateur de votre commune s'élève, en effet, à 20, très supérieur à la moyenne départementale de 15,7 et à celle, nationale, de 17,0.

Vous êtes, ainsi, parmi les 23 communes obtenant un résultat supérieur à 20 pour cet indicateur.

Je vous présente toutes mes félicitations pour cet excellent résultat, qui récompense les efforts conjoints fournis par vos services et par votre comptable public Madame MARTY.

Ce dernier reste, évidemment, à votre disposition pour vous apporter le conseil et le soutien nécessaires, en matière de qualité de vos comptes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Avec mes remerciements et mes félicitations pour vos résultats.
Bonne nuit*

Gilles Gauthier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole au public.

La séance prend fin à 20h30.

Handwritten signature in black ink, possibly reading "T. H. ...".

Handwritten signature in blue ink, possibly reading "D. ...".

Handwritten signature in black ink, possibly reading "C. ...".

Handwritten signature in black ink, possibly reading "F. ...".

Handwritten signature in black ink, possibly reading "J. ...".

Handwritten signature in black ink, possibly reading "G. ...".